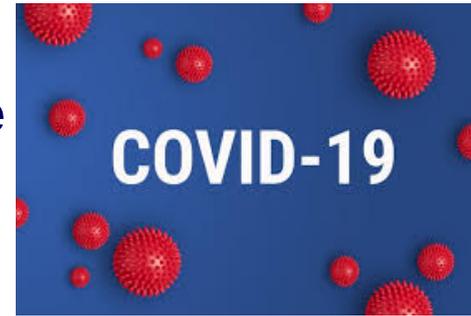




## Compte rendu de la 5 ème conférence téléphonique DG sur la COVID



En préambule, la Directrice Générale a tenu à faire un point sur l'état de santé de nos collègues hospitalisés suite à leur accident de service, elle a insisté sur son total soutien et a indiqué que le DI ARA allait porter plainte au nom de l'administration pour la violente tentative d'homicide concernant un agent de Romans.

### **L'état des malades de la covid est de 39 agents pour la semaine 38 (28 su et 11 ag/co).**

#### **Pour l'UNSA Douanes:**

- **Au vu de l'augmentation exponentielle de l'épidémie il faut densifier le télétravail.**
- **Il faut une égalité de traitement dans le télétravail sur l'ensemble du territoire: mêmes droits au télétravail pour une même fonction.**

### **1. Redéploiement DIPA:**

Ce redéploiement s'est fait selon la note du 31/07/2020.

Il y a la mise en place de brigades miroirs ou jumelées entre les unités de départ et les unités d'accueil.

**La volonté est d'éviter au maximum le brassage entre les agents.**

### **2. Le télétravail:**

Les critères retenus pour l'accord du télétravail en cette période sont les suivants:

nature du travail, niveau de l'épidémie, locaux exigus, transport en commun.

La Directrice Générale pense qu'il peut exister une certaine auto censure des agents pour demander le télétravail, elle va demander aux DI d'être plus proactifs en la matière (inciter plus les agents à formuler des demandes).



### **3. Possibilité de rattrapage des exa pro:**

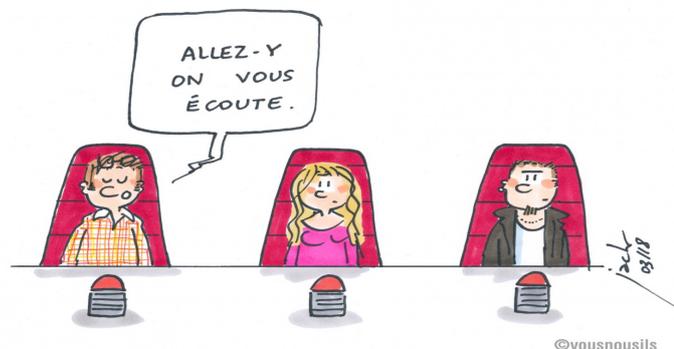
Pour la Direction Générale, il n'y a pas de possibilité juridique de rattrapage pour les agents atteints de la covid ou cas contact.

Le seul aménagement possible serait l'organisation d'oraux à distance pour tous les candidats.

#### **4. Oraux de fin de stage contrôleur:**

Il n'y a pas de possibilités techniques d'organiser des oraux à distance pour les oraux de fin de stage.

**L'UNSA Douanes pense que cette réponse n'est valable qu'au jour de la réunion et que selon l'évolution de l'épidémie, une solution pourra être mise en place...**



#### **5. Retrait des jours RTT:**

Rh 1 a demandé à ce que le retrait soit notifié rapidement aux agents (d'ici fin septembre).

#### **6. Reconnaissance comme maladie professionnelle:**

Réponse de la Direction Générale : Le décret ne concerne pas les Douaniers Toutefois les agents peuvent déposer un dossier pour reconnaissance mais pas au titre du décret!!!

**L'UNSA Fonction Publique fera tout son possible pour que ce décret soit modifié.**

#### **7. Reprise TPCI à l'école:**

La reprise de séances s'effectue sous couvert d'un strict protocole (mis en place par le médecin de prévention coordonnateur national).  
«commande de masque FFP2, réduction du nombre d'agents par séance...»

**L'UNSA Douanes s'interroge sur la différences de traitement entre les séances effectuées à la Rochelle et l'activité quotidienne des agents surveillance (qui sont amenés à pratiquer de nombreuses palpations pendant leur vacation de minimum 6 heures...)**

#### **8. Personnes vivant avec une personne fragile:**

Elles doivent se faire prescrire un certificat médical par leur médecin traitant et pourront alors bénéficier du télétravail ou d'ASA (si télétravail impossible).

## **9. Vaccination contre la grippe:**

Une campagne de vaccination contre la grippe est à l'étude au niveau ministériel.

**L'UNSA Douanes insiste sur l'aspect volontaire de cette démarche.**

## **10. Masques tissu:**

La dotation de masques en tissu pour les AG/CO est aujourd'hui de 3, la Direction Générale étudie la possibilité de faire évoluer cette dotation à 6.

**L'UNSA Douanes a soulevé le problème de taille (taille unique) de certains masques fournis** (notamment ceux de la marque Dim).

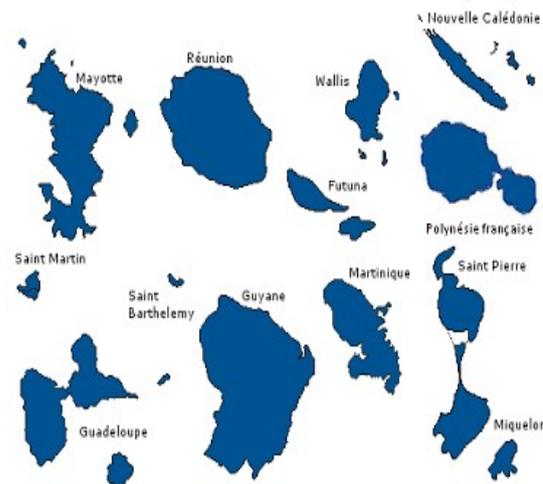
## **11. Formation agents surv en ASA fragilité:**

Pour les agents surv placés en ASA fragilité, ils pourront bénéficier de 4 à 5 semaines de e-formation.

## **12. Point Ultra-marin:**

En ce qui concerne les ultra-marins les mêmes règles que dans l'hexagone sont prescrites. Les EPI sont en cours d'acheminement.

- Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna pas de cas de Covid. (contrôle strict des flux de personnes).
- Guadeloupe et Polynésie sont des territoires sous très forte tension épidémique.
- Surveillance attentive de l'épidémie en Martinique, Réunion, Mayotte et st Martin.
- La Guyane est sortie de l'état d'urgence sanitaire depuis le 19/09, avec une reprise progressive.



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée la semaine prochaine.

Vos représentants Patrick Malassagne et Romain Siméon.